

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 SEPTEMBRE 2020

**ASSOCIATION du CENTRE de FORMATION
d'APPRENTIS des MAISONS FAMILIALES de VENDEE**
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

119, boulevard des Etats-Unis
LA ROCHE-sur-YON (Vendée)

**ASSOCIATION du CENTRE de
FORMATION d'APPRENTIS des
MAISONS FAMILIALES de VENDEE**
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
119, boulevard des Etats-Unis
LA ROCHE-sur-YON (Vendée)

Exercice clos le 31 décembre 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 SEPTEMBRE 2020

ASSOCIATION du CENTRE de
FORMATION d'APPRENTIS des
MAISONS FAMILIALES de
VENDEE

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'Association du Centre de Formation d'Apprentis des Maisons Familiales de Vendée,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 18 juin 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre **ASSOCIATION du CENTRE de FORMATION d'APPRENTIS des MAISONS FAMILIALES de VENDEE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 30 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

GROUPE Y BOISSEAU

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 138 540 €
Siège social : 52 rue Jacques-Yves Cousteau - Bâtiment A - BP 409 - 85010 LA ROCHE-SUR-YON Cedex - Tél. : 02 51 62 22 01
RCS LA ROCHE-SUR-YON B 786 443 994 - APE 6920 Z - TVA: FR 24 786 443 994

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON

III- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes de l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Autres informations significatives » de l'annexe décrit l'approche analytique utilisée pour l'élaboration des comptes de l'association. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans cette note et leur correcte application.

IV- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 30 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

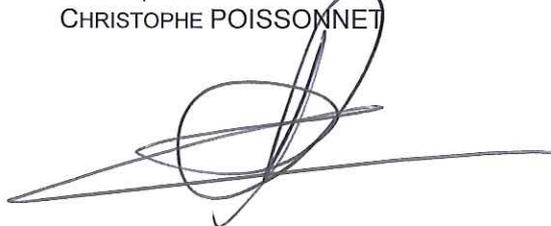
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon
le 7 septembre 2020
Le Commissaire aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU
CHRISTOPHE POISSONNET



ASSOCIATION du CENTRE de
FORMATION d'APPRENTIS des
MAISONS FAMILIALES de
VENDEE

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes annuels

COMPTES ANNUELS

ACTIF

PASSIF

Libellés	Brut	Amort. - Prov.	2019	2018	Libellés	2019	2018
Immobilisations	179 127,99	119 684,33	59 443,66	94 070,89	Report à nouveau 31/12/19	937 853,92	712 014,88
Titres immobilisés	1 337,20		1 337,20	1 320,28	Subvention Conseil Régional	26 932,52	46 289,69
					Résultat CFA 2019	-17 160,80	-325 061,02
					Résultat A.C.F.A. 2019	59 726,35	57 411,90
II - IMMOBILISATIONS NETTES	180 465,19	119 684,33	60 780,86	95 391,17	I - CAPITAUX PERMANENTS	1 007 351,99	490 655,45
					Provision pour risque	0,00	0,00
					II - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00
Clients	39,00		39,00	39,00	Fournisseurs	156 300,86	79 609,61
Subventions à recevoir	860 302,44		860 302,44	630 257,95	Personnel	0,00	0,00
Associés	34 842,78		34 842,78	33 450,74	Subventions à reverser	179 282,49	0,00
Associé CFA - MF	357 173,26		357 173,26	154 617,73	Associés	1 407 670,73	5 317,59
Associé DIMA - MF	13 983,63		13 983,63	3 357,33	Associé CFA - MF	38 554,78	1 278 556,86
Produit à recevoir	0,00		0,00	69 320,23	Associé DIMA - MF	57 225,00	55 577,68
Charges à étaler					Charges à payer		27 518,00
Charges constatées d'avance	962,20		962,20	541,13	Bourses CPA		
					Avance / Subvention	19 146,35	34 182,44
					Produits constatés d'avance		
IV - COMPTES DE TIERS	1 267 303,31		1 267 303,31	891 584,11			
					IV - COMPTES DE TIERS	1 858 180,21	1 480 762,18
V - COMPTES FINANCIERS	1 537 448,03		1 537 448,03	984 442,15			
					TOTAL GENERAL	2 865 532,20	1 971 417,63

COMPTE DE RESULTAT 1-12/2019

N° Compte	Libellés	EXERCICE		EXERCICE 1-12/19	Diff. en %	ENSEIGNEMENT		T.R.R.	ACFA
		1-12/18	1-12/19						
60	ACHATS	676 406,55	742 289,81	742 289,81	9,74%	742 289,81			
61	SERVICES EXTERIEURS	966 233,75	1 220 894,26	1 220 894,26	26,37%	1 220 894,26			
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 534 203,70	8 301 880,65	8 301 880,65	10,19%	7 524 660,40	745 243,88	745 243,88	31 976,37
63	IMPOTS ET TAXES	2 537,19	16 107,16	16 107,16	534,84%	16 107,16			
65	CHARGES GESTION COURANTE	878,29	457,56	457,56	-47,90%	457,56			
66	CHARGES FINANCIERES	585,43	3 031,96	3 031,96	417,90%	3 031,96			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 071,34	1 669,86	1 669,86		1 669,86			
68	DOTATION AMORTISSEMENTS	36 020,27	85 642,18	85 642,18	137,76%	85 642,18			
69	IMPOTS SUR LES SOCIETES	602,60	750,57	750,57	24,56%	750,57			
6	COMPTES DE CHARGES	9 227 539,12	10 372 824,01	10 372 824,01	12,41%	9 595 603,76	745 243,88	745 243,88	31 976,37
70	AUTRES VENTES	190 028,29	277 331,36	277 331,36	45,94%	245 354,99			31 976,37
72	PRODUCTION IMMOBILISEE	0,00	1 191,55	1 191,55		1 191,55			
74	SUBVENTION CR CFA EXTERNAT	5 639 600,00	6 500 200,00	6 500 200,00	15,26%	6 500 200,00			
	SUBVENTION CR PASS APPRENTI	693 971,00	739 845,50	739 845,50			739 845,50		
	AUTRES SUBVENTIONS CR	328 812,58	472 597,29	472 597,29	43,73%	472 597,29			
	TAXE D'APPRENTISSAGE	1 344 220,69	1 385 946,49	1 385 946,49	3,10%	1 385 946,49			
	SUBVENTIONS OPCA	206 570,13	526 633,43	526 633,43	152,50%	526 633,43			
	DIVERSES SUBVENTIONS HORS CR	305 536,89	301 453,70	301 453,70	-1,34%	301 453,70			
	ORGANISME GESTIONNAIRE	0,00	0,00	0,00				5 398,38	-5 398,38
75	PRODUITS GESTION COURANTE	16 068,74	17 683,67	17 683,67	10,05%	313,67			17 370,00
76	PRODUITS FINANCIERS	2 465,27	4 039,42	4 039,42	63,85%	4 039,42			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 683,09	27 595,24	27 595,24	101,67%	27 595,24			
78	REPRISES PROVISIONS	72 433,48	305,51	305,51		305,51			
79	TRANSFERT DE CHARGES	144 499,84	160 566,42	160 566,42	11,12%	112 811,66			47 754,76
7	COMPTES DE PRODUITS	8 959 890,00	10 415 389,58	10 415 389,58	16,24%	9 578 442,95	745 243,88	745 243,88	91 702,75
7 - 6	RESULTAT	-267 649,12	42 565,57	42 565,57		-17 160,81	0,00	0,00	59 726,38

ANNEXE

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations corporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue
- Créances : elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2- AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

L'élaboration des comptes de l'A.F.C.A. résulte d'une démarche spécifique consistant à cumuler :

- Les opérations de l'association « A.C.F.A. » proprement dites
- Les opérations relatives à l'apprentissage et réalisées dans chaque antenne du CFA.

Ces dernières sont appréhendées par approche analytique, selon les clefs de répartition communes à l'ensemble des structures (effectifs, surfaces immobilières ...).

De ce fait, les comptes globaux du CFA arrêtés par le Conseil d'Administration dérogent aux techniques habituelles d'élaboration de comptes, tout en respectant les règles et méthodes comptables évoquées au paragraphe 1 ci-dessus.

	0851345A	Apprentis	C.P.A	Autres For	Héberg	Resta	Transp	Exercice n	Exercice n-1	Compte FI (saisie Netcf non accessible)
CENTRE DE FORMATION										
MFR 85										
CHARGES										
CHARGES D'EXPLOITATION										
601 Achats stockés - Matières premières et fournitures		245 296,92	4 427,31					249 724,23	245 950,42	
6031 Variation des stocks de matières premières (et fournitures)										
602 Achats stockés - Autres approvisionnementnements		88 327,40	2 251,79					90 579,19	75 709,64	
6032 Variation des stocks des autres approvisionnementnements										
604 Sous traitance formation										
605 Achats de matériels équipement et travaux										
606 Achats non stockés de matières et fournitures		393 203,94	8 782,44					401 986,38	354 746,49	
607 Achats marchandises										
608 Frais accessoires sur achats										
609 Rabais, remises et ristournes obtenus sur Achats										
61 Services extérieurs		1 188 356,95	32 637,31					1 220 994,26	966 233,75	
62 Autres services extérieurs		7 354 117,39	170 542,99		281 114,85	275 142,21	188 986,82	8 269 904,26	7 501 505,70	
63 Impôts - taxes et versements assimilés		16 043,56	63,60					16 107,16	2 537,19	
64 Charges de personnel										
65 Autres charges de gestion courante		297,84	159,72					457,56	878,29	
68 Dotations aux amortissements et aux provisions		84 196,87	1 443,31					85 642,18	36 020,27	
69 Divers		735,77	14,80					750,57	602,60	
TOTAL I		9 370 578,84	220 923,27		281 114,85	275 142,21	188 986,82	10 336 145,79	9 184 184,35	

CENTRE DE FORMATION		Compte Fi (saisie Netcfpa non accessible)							
MFR 85		Apprentis	C.P.A	Autres For	Haberg	Resta.	Transport	Exercice n	Exercice n-1
CHARGES FINANCIERES									
66	Charges financières	2 919,30	112,66					3 031,96	585,43
TOTAL II		2 919,30	112,66					3 031,96	585,43
CHARGES EXCEPTIONNELLES									
67	Charges exceptionnelles	1 585,97	83,89					1 669,86	10 071,34
TOTAL III		1 585,97	83,89					1 669,86	10 071,34
TOTAL DES CHARGES (I + II + III)		9 375 083,91	220 519,82		281 114,85	275 142,21	188 986,82	10 340 847,81	9 194 841,12

COMPTE DE RESULTAT

15/05/2020

Document en Euros

Réalisations 2019

Document N° 21

N° de dossier 3714

Page 3 / 3

	0851345A	Compte Fi (saisie Netcf a non accessible)							
	MFR 85	Apprentis	C.P.A	Autres For	Heberg	Restau.	Transport	Exercice n	Exercice n-1
CENTRE DE FORMATION									
PRODUITS									
PRODUITS D'EXPLOITATION									
70 Vente de produits fabriqués, prestations de service, marchandises	231 013.02		14 341.97					245 354.99	157 330.26
713 Variation de stocks									
72 Production immobilisée	1 191.55							1 191.55	
73 Produits nets partiels									
74 Subventions d'exploitation	8 984 625.61		202 205.30		281 114.85	275 142.21	188 986.82	9 932 074.79	8 520 711.29
75 Autres produits de gestion courante	313.67							313.67	68.74
78 Reprises sur amortissements et provisions	305.51							305.51	72 433.48
790 Transferts de charges									
791 Transferts de charges d'exploitation	109 418.78		3 391.88					112 811.66	103 087.97
TOTAL I	9 928 869.14		219 939.15		281 114.85	275 142.21	188 986.82	10 292 052.17	8 853 631.74
PRODUITS FINANCIERS									
76 Produits financiers	3 977.13		62.29					4 039.42	2 465.27
796 Transferts de charges financières									
TOTAL II	3 977.13		62.29					4 039.42	2 465.27
PRODUITS EXCEPTIONNELS									
77 Produits exceptionnels	27 076.85		518.39					27 595.24	13 683.09
797 Transferts de charges exceptionnelles									
TOTAL III	27 076.85		518.39					27 595.24	13 683.09
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)	9 957 923.12		220 519.83		281 114.85	275 142.21	188 986.82	10 323 688.83	8 869 780.10
	Apprentis		C.P.A	Autres For	Heberg	Restau.	Transport	Exercice n	Exercice n-1
RECAPITULATIF									
SOLDE DEBITEUR	17 160.79							17 160.79	325 061.02
SOLDE CREDITEUR			0.01						



GROUPE Y - BOISSEAU

52 rue Jacques-Yves-Cousteau
BP 409
85010 LA ROCHE SUR YON Cedex

Tel : 02 51 62 22 01